

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers Présents : 11  
Nombre de Procurations : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 66

VOTES:            Contre : 0            Pour : 17  
Date de convocation : 23 juin 2023

### DÉLIBÉRATION N° 4.7 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE DES PORTS EN DSP (SPIC)

### SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

**ETAIENT PRESENTS** : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN-GOETHEM, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, délégués titulaires, Jean-François RICARD, délégué suppléant, Didier MARION, représentant*

**ETAIENT ABSENTS** : *Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, pouvoir à Laurent DUBOST, Patrick HUGUET, Eloïse BOURREAU-GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, pouvoir à Didier MARION, Michelle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON supplée par Jean-François RICARD*

Secrétaire de séance : Christiane VAN-GOETHEM

.....

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les instructions comptables et budgétaires M4,  
**Vu** sa délibération n° 4.3 du 1<sup>er</sup> mars 2022, portant adoption du Budget Primitif 2022 des ports gérés en DSP,  
**Vu** sa délibération n° 4.9 du 16 mai 2022, portant Décision modificative n° 1 du budget annexe des ports gérés en DSP,  
**Vu** sa délibération n° 4.3 du 21 novembre 2022, portant Décision modificative n° 2 du budget annexe des ports gérés en DSP,

**Entendu** le rapport de la Présidente,

Procédant au règlement définitif du budget exécuté, établissant la balance générale

2022 COMPTE ADMINISTRATIF	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	168 082,02	0	300 226,50	315 265,30	468 308,52	315 265,30
TOTAL	168 082,02	0	300 226,50	315 265,30	468 308,52	315 265,30
Résultats de clôture Restes à réaliser						
TOTAL	168 082,02			15 038,80	468 308,52	315 265,30
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>168 082,02</b>			<b>15 038,80</b>	<b>153 043,22</b>	

Après examen, le compte administratif 2022 du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, apparaît, en tous points, conforme au compte de gestion établi par le comptable public et qui est présenté par ailleurs.

Ne prenant pas part au vote, Madame la Présidente du syndicat mixte quitte la séance.

### LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe des ports gérés en DSP du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés, comme annulés,
- **FIXE** le déficit global de clôture du compte administratif 2022 du budget annexe des ports gérés en DSP à 153 043,22 €.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,  
le 30 juin 2023

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**  
**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE**  
**LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE**  
**DE LOIRE-ATLANTIQUE**

  
Lydia MEIGNEN